

**ANNEE 2021**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 8 MARS 2021**

*Délibération n°*

**2021013**

Date de convocation : 03/03/2021

Date d'affichage : 10/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	23

Vote : 23 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 23

**Adopté à l'Unanimité**

Envoyé en préfecture le 10/03/2021  
Reçu en préfecture le 10/03/2021  
Affiché le  
ID : 064-216401000-20210308-2021013-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 mars 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Christian GARRIGUES, Philippe ENSALES.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**O.J n°3 : Autorisation de signature de la Convention  
Territoriale Globale (ou C.T.G) ERROBI  
avec la C.A.F des Pyrénées Atlantiques**

Rapporteur : Mme Emmanuelle DALLET, adjointe déléguée aux affaires sociales

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 la Convention Territoriale Globale (ou C.T.G) est devenue le cadre contractuel de référence des relations entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités territoriales et se substitue aux C.E.J (ou Contrats Enfance Jeunesse) au fil de leur renouvellement.

La C.T.G est une démarche partenariale de construction d'un projet social partagé. Elle se concrétise par la signature d'un accord politique conclu pour une durée de quatre ans et devient le nouveau cadre de référence de toutes les interventions de la CAF sur un territoire sur les thématiques suivantes :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Animation de la vie sociale,
- Logement et amélioration du cadre de vie,

- Accès aux droits,
- Accessibilité aux services.

L'ensemble du dispositif CTG ERROBI est basé sur l'élaboration et le partage d'un diagnostic local permettant d'identifier les caractéristiques et les besoins du territoire et d'en déduire des axes prioritaires pour les champs d'intervention à privilégier.

Les conclusions et préconisations de ce diagnostic, en cours d'élaboration depuis janvier 2020, seront intégrées à la convention définitive.

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu les explications fournies,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la participation de la commune de Bassussarry à la Convention Territoriale Globale ERROBI,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales la convention CTG ERROBI et l'ensemble des pièces administratives qui la composent.

Fait à Bassussarry, le 8 Mars 2021.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

